

Groupe de Travail CNAS du 3 décembre 2015

Associations d'action sociale : Autonomie sous haute surveillance !

Un groupe de travail s'est réuni le 3 décembre en substitution du CNAS, demande faite par les Fédérations, suite à l'annonce de la ponction de 30M€ sur le budget de l'action sociale.

Il est présidé par Mme BRAUN LEMAIRE Directrice des ressources humaines, et avait à son ordre du jour, le devenir de l'action sociale et des associations.

Mme BRAUN LEMAIRE a tout d'abord expliqué le contexte dans lequel le PLF 2016 s'est finalisé avec une ponction « en dernière minute » de 28Md'€.

La suppression de la subvention de l'ALPAF serait due à une sous consommation du budget 2014 !

Selon elle un autre débat doit s'ouvrir pour ne pas reproduire le même schéma. Elle indique toutefois que pour ALPAF un réajustement sera fait en 2017 pour un meilleur calibrage budgétaire des années à venir.

Elle considère que les besoins des agents changent, les usages aussi. Il les faut distinguer, en les priorisant, pour réévaluer les instruments à partir d'une véritable politique d'action sociale.

Elle reconnaît qu'il faut un mandat clair des

ministres dans un cadre budgétaire défini, et une méthode de travail. Celle-ci pourrait être présentée aux fédérations le 14 décembre, date du prochain Comité Technique Ministériel.

Concernant les associations, elle rappelle que l'autonomie des associations s'est faite suite à une décision qui pointait le risque d'une gestion de fait.

Sa mise en œuvre s'est bien déroulée dans une logique d'autonomie financière.

En ce qui concerne les loyers à la charge des associations depuis le 1^{er} janvier 2015, la directrice confirme que l'autonomie des associations telle qu'elle a été définie, permet la recherche de locaux moins onéreux à leur convenance.

Pour **FO FINANCES**, l'action sociale s'inscrit bien dans une politique générale impulsée au niveau ministériel, d'où l'intérêt de parler dès maintenant des perspectives 2017.

Un budget prévisionnel ne se conçoit qu'après expertise de celui écoulé et perspectives à mettre en œuvre pour l'avenir.

Revenant sur les explications ayant abouti à l'amputation du budget 2016, **FO FINANCES**

réfute l'explication donnée par la Directrice, sur la sous consommation des crédits.

Avant chaque Assemblée Générale des associations, tout est discuté, approfondi en Comité de Direction.

C'est parce que la tutelle n'a pas autorisé certaines dépenses à ALPAF qu'aujourd'hui le ministre a pu s'arroger le droit d'amputer le budget de 28M€.

FO FINANCES a rappelé, qu'au moment de l'autonomisation, elle a exprimé son opposition (bien seule d'ailleurs) parce qu'elle voyait venir un désengagement financier du ministère et une fausse indépendance donnée aux associations. Huit ans plus tard, nous y sommes !

Les associations ne sont en aucun cas indépendante financièrement !

Depuis quelques années, **FO FINANCES** dénonce la baisse des subventions mais aussi l'augmentation de la réserve de précaution (5% en 2009 ; 8% en 2015) et dernièrement la prise

en charge des loyers des sièges des associations (+16% en un an).

Pour **FO FINANCES**, les ministres doivent respecter les conventions d'objectifs et de moyens (la prochaine, 2016-2018 est en cours d'adoption).

L'Etat doit prendre ses responsabilités budgétaires à l'égard des associations.

FO FINANCES et l'ensemble des fédérations, de par leur présence en tant que représentants des usagers, auront l'occasion au travers d'un vœu présenté aux Assemblées Générales de l'ALPAF, de l'EPAF et de l'AGRAF, de réaffirmer leur attachement à une action sociale ministérielle à la hauteur des attentes des agents.

FO FINANCES dans le prochain CNAS, à reconvoquer, aura l'occasion de revenir sur tous ces sujets et sur sa volonté de garantir l'action sociale comme une priorité de la politique ministérielle.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

Rubrique ACTION SOCIALE